



lito' SAVM

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021

Sommaire

ÉDITO P.2

SAVM P.4

LES FAITS MARQUANTS P.6

LES MISSIONS P.7

LA GOUVERNANCE P.8

LES MEMBRES P.10

LE BILAN FINANCIER P.12

VÉLIB' P.14

LE TERRITOIRE COUVERT P.16

LES CHIFFRES CLÉS P.18

LES USAGES P.20

LES UTILISATEURS DU SERVICE P.24

LE COMITÉ DES USAGERS P.26

AUTOLIB' P.28



Sylvain Raifaud,

Président du
Syndicat Autolib' Vélib'
Métropole (SAVM)

Le deuxième semestre 2020 amorçait une révolution des usages en matière de mobilité douce, notamment en faveur du vélo à assistance électrique (VAE).

Ces nouveaux comportements se sont inscrits dans la durée, témoins d'une évolution sociétale profonde et d'un remodelage des contours de la mobilité contemporaine. Nombre de « coronapistes » ont été pérennisées, les collectivités ont formalisé

d'ambitieux plans vélo et l'État a même décrété l'avènement de la « vélonation ».

En dépit des différentes mesures de restriction des déplacements qui ont encore émaillé 2021, Vélib' Métropole a connu une année dynamique. Seul service public de vélos partagés dans la Métropole du Grand Paris, il comptait fin décembre près de 359 000 abonnés annuels. Plus d'un souscripteur sur 3 l'était à l'offre électrique V-Max, sachant que les Vélib' à assistance électrique représentent 40 % du parc de vélos.

Afin de réguler les usages des VAE intensément sollicités et d'en garantir la disponibilité au plus grand nombre, une nouvelle grille tarifaire est entrée en vigueur au 1^{er} août. C'est la première évolution des prix publics depuis le lancement du service métropolitain en 2018. À cette occasion, un nouveau tarif préférentiel a également été introduit pour les personnes de plus de 60 ans et les offres de courte durée ont été revues afin de préparer le retour des visiteurs et des touristes.

Dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités, le SAVM s'est par ailleurs engagé aux côtés de grands opérateurs pour co-construire l'offre de service de mobilité intermodale de demain. Partie prenante de la mobilité servicielle (dite MAAS), le Syndicat a ainsi, avec le service Vélib' Métropole, officialisé sa première collaboration en juin avec la RATP et son application Bonjour RATP.

Sur le terrain, l'extension du maillage du service Vélib' Métropole s'est poursuivie, avec 34 stations supplémentaires. Cela porte le nombre de stations disponibles à 1421, dont 412 hors Paris, cela avec un soutien financier important de la Métropole du Grand Paris que je salue ici pour son engagement à nos côtés. L'adhésion de la commune de Bobigny a porté à 69 le nombre de communes ayant adhéré à l'option Vélib'.

En parallèle, de nouveaux outils ont été mis à la disposition des usagers, comme la notation des vélos qui leur permet un repérage plus rapide des vélos en bon état de fonctionnement ou l'optimisation du formulaire de signalement visant à transmettre aux équipes du prestataire les anomalies rencontrées.

Si l'on peut ainsi se réjouir de nombreuses avancées et projets, nous ne devons pas oublier les fronts qui restent ouverts.

Tout d'abord, à la fin 2021, la qualité de service rendu par le prestataire de Vélib' Métropole, l'entreprise Smovengo, n'était pas à la hauteur du plus grand service public de location de vélos en libre-service en station du monde. Les attentes des élu·e·s et des utilisateurs du service, exprimées notamment au sein du Comité des usagers qui s'en veut représentatif, restent fortes. Soyez certain·e de ma grande détermination sur ce point : nous devons collectivement mieux aux usagers de Vélib'.

S'agissant à présent d'Autolib', dont le Syndicat gère les conséquences de la résiliation de la délégation de service publique confiée à la SAS Autolib' du groupe Bolloré, la procédure contentieuse relative à la demande indemnitaire de la SAS Autolib' est toujours en cours. À l'initiative du Tribunal administratif de Paris, une médiation a été engagée entre l'ancien concessionnaire et le Syndicat. Cette procédure amiable n'a malheureusement pas permis de trouver un accord entre les deux parties.

Je termine évidemment en saluant le travail de l'ensemble des équipes du Syndicat dont je connais l'implication et le professionnalisme.

Si Vélib' Métropole est désormais solidement ancré dans le paysage métropolitain de la mobilité douce et qu'il est devenu un réflexe quotidien pour beaucoup, la qualité du service rendu n'a pas encore atteint le niveau que nous devons à ses utilisateurs.



savm

LES FAITS MARQUANTS
LES MISSIONS
LA GOUVERNANCE
LES MEMBRES
LE BILAN FINANCIER

FAITS MARQUANTS 2021

3 mars

Le Comité des usagers tient la première réunion de sa nouvelle mandature.
Compte tenu du contexte sanitaire, une seule de ses réunions dans l'année pourra se tenir en présentiel.

3 avril

Troisième confinement national.
Décrété par les autorités, il durera jusqu'au 3 mai, l'ensemble des mesures de restrictions des déplacements (couvre-feu) étant levé définitivement le 30 juin.

mai

La commune de Bobigny devient la 69^e commune adhérente à l'option Vélib'.

15 juin

Première concrétisation de l'implication de Vélib' Métropole dans le MAAS.
Les pass courte durée et l'abonnement V-Libre sont disponibles dans l'application de mobilité servicielle de la RATP, baptisée Bonjour RATP.

1^{er} août

Une nouvelle grille tarifaire Vélib' Métropole entre en vigueur. C'est la première modification des tarifs depuis l'ouverture du service métropolitain en 2018.

ÉTUDIER

Le SAVM réalise pour le bénéfice des collectivités des études d'opportunité à l'échelle d'un territoire afin de déterminer la solution de mobilité partagée la plus adéquate pour la zone concernée en tenant compte du réseau de transport existant, de données socio-démographiques etc.

Les équipes techniques du SAVM interviennent ensuite aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes de déploiement des stations Vélib'. Elles supervisent également les études techniques préalables, assistent aux réunions sur site et s'assurent du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.



LES MISSIONS

CONTRÔLER

Afin de veiller au respect des engagements contractuels du prestataire du marché public Vélib' Métropole, le SAVM dispose d'un large panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service (abonnements, locations, stations, vélos). L'ensemble de ces données permet de vérifier le bon fonctionnement des services et d'engager des discussions avec le prestataire Smovengo sur les points à améliorer.



COMMUNIQUER

En lien avec le prestataire Smovengo, le SAVM organise des actions locales de promotion du service Vélib', en participant notamment à des événements en lien avec la mobilité durable ou par le biais d'essais gratuits ouverts à tous. Ainsi, le 19 septembre, à l'occasion de la Journée Paris Respire, l'offre de courte durée Ticket-V (trajet unique réalisé à Vélib' mécanique ou à Vélib' à assistance électrique, au tarif de 3€) était-elle remboursée.

Le SAVM est également présent à certains grands rendez-vous, comme le Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) qui s'est déroulé du 16 au 18 novembre 2021. Le service Vélib' Métropole développe également des partenariats en s'associant ponctuellement à des événements de grande ampleur, par exemple les campagnes nationales de la Sécurité routière sur le vélo en 2020. Par un échange de visibilité, ces opérations permettent de promouvoir Vélib' auprès d'une cible particulière et/ou de réaffirmer les valeurs du service.



Le Comité Syndical

se réunit pour délibérer sur l'ensemble des sujets majeurs : budget, tarifs des services, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, etc.

Il suit également l'activité du service Vélib' et les conséquences de la fin de la Délégation de Service Public (DSP) Autolib'.

Ses travaux sont dirigés par le Président, assisté des Vice-Président·e·s.

Les séances sont publiques et les procès verbaux sont publiés.

Le nombre de voix des collectivités adhérentes, sauf exception de la Région Île-de-France, des départements et de la Métropole du Grand Paris, est égal au nombre de stations ouvertes au public sur leur territoire pour le service Vélib' Métropole et recensées à la date du 25 juin 2018 pour le service Autolib'.

Le Bureau Syndical

est une instance restreinte qui a pour rôle de préparer les Comités Syndicaux et de suivre l'activité du Syndicat dans ses compétences Autolib' et Vélib'.

Il peut, en cas d'urgence, délibérer sur certaines mesures d'exploitation ou de gestion du Syndicat.

Chaque membre dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante, conformément aux statuts.

Il est constitué de 18 membres (un Président, 14 Vice-Président·e·s, 3 autres membres).

Conformément à la réglementation, le SAVM a également mis en place une **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**.

Elle examine, chaque année, le bilan d'activité de la régie Vélib'.

Présidée par le Président du SAVM, elle est composée de 5 représentants titulaires du Comité Syndical et de 6 personnes représentant des associations locales :

- Mieux se déplacer à bicyclette (MDB)
- Paris en Selle
- Collectif Vélo Île-de-France
- UFC - Que choisir Île-de-France
- Association des Usagers des Transports (AUT-FNAUT Île-de-France)
- Union des transports publics (UTP)

NOTRE ORGANISATION

Fin 2021 >

22
agents

8 femmes et
14 hommes
16 fonctionnaires
6 agents contractuels

5
directions

- Direction des services techniques
- Direction juridique et de la commande publique
- Direction des finances
- Direction de l'administration générale et des ressources humaines
- Direction de la communication et du marketing

Afin d'être facilement accessible aux élus du SAVM, les locaux sont situés dans le 3^e arrondissement de Paris.



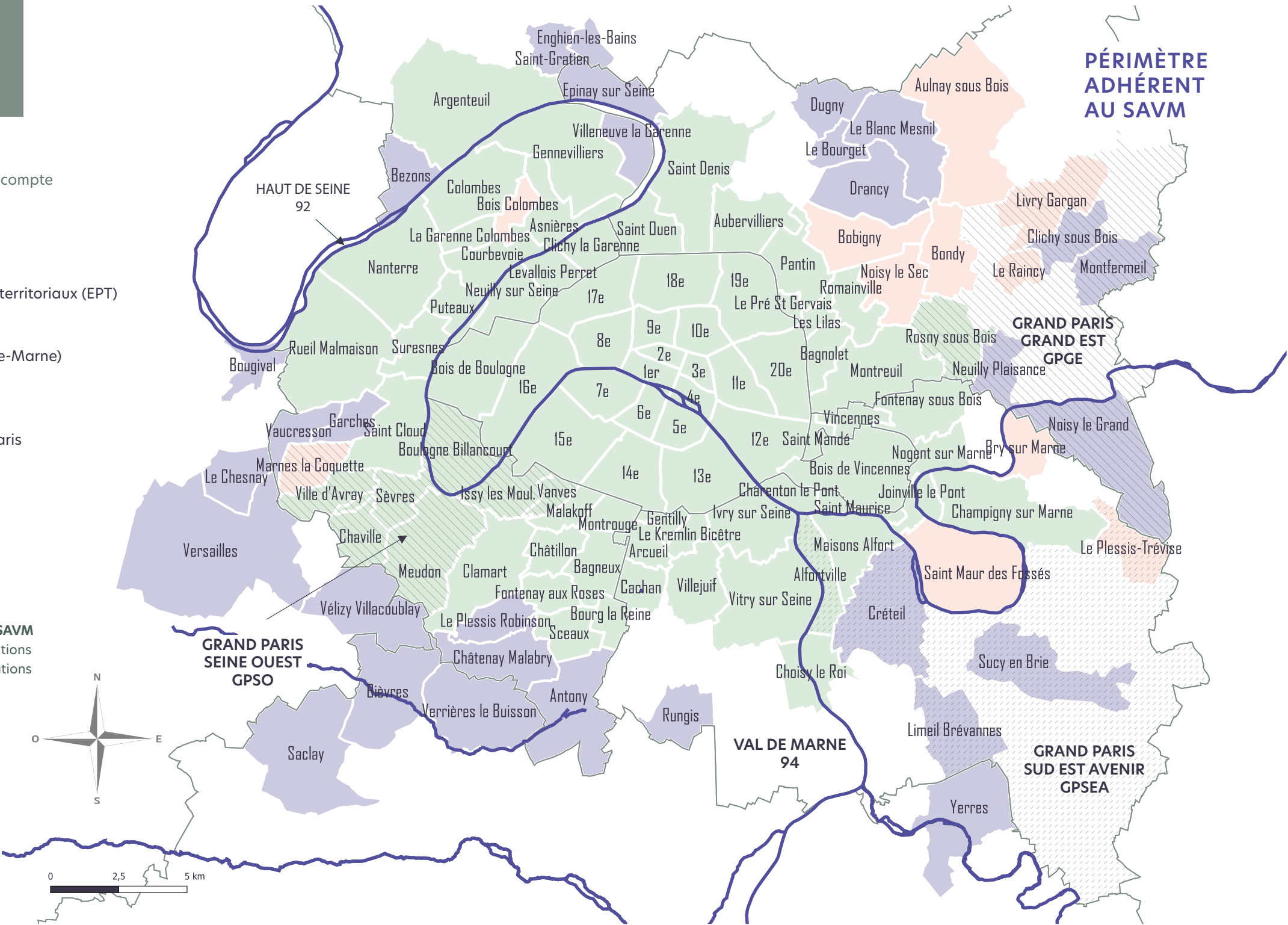
LES MEMBRES

Au 31 décembre 2021,
Autolib' Vélib' Métropole compte
91 adhérents :

- 84 communes
- 3 établissements publics territoriaux (EPT)
- 2 départements
(Hauts-de-Seine et Val-de-Marne)
- la Région Île-de-France
- la Métropole du Grand Paris

LÉGENDE

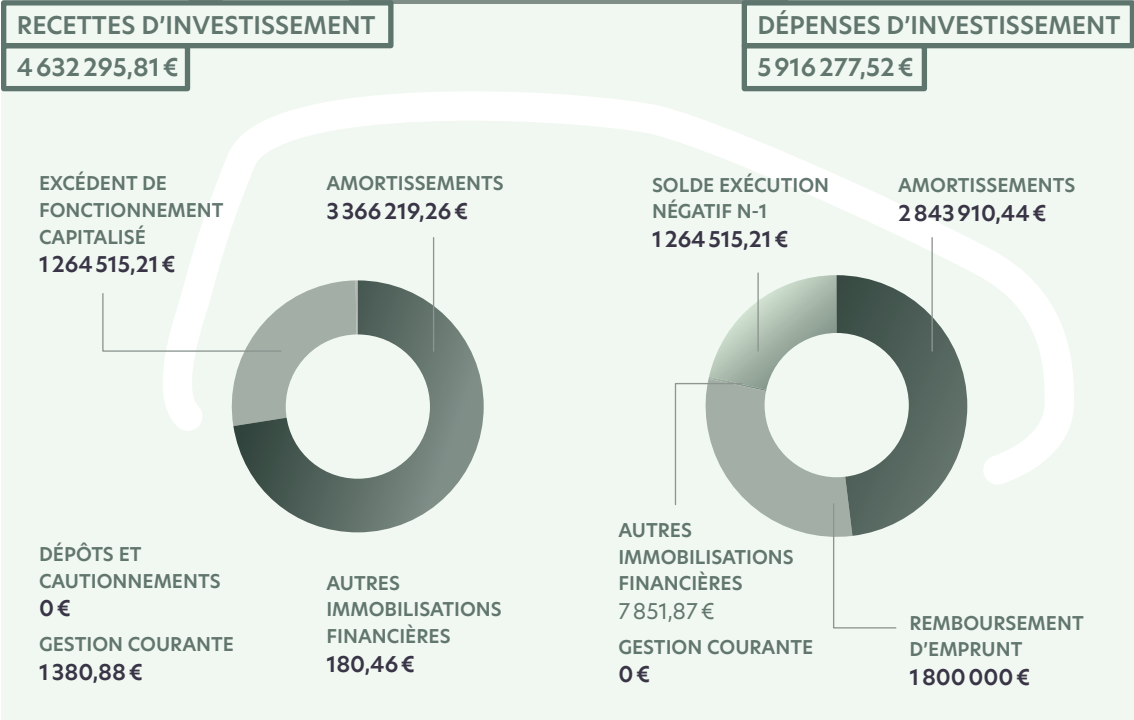
- Communes adhérentes au SAVM**
- à Autolib' et Vélib' - Avec stations
 - à Autolib' et Vélib' - Sans stations
 - à Autolib'
- Départements adhérents**
- 92 - à Autolib'
 - 94 - à Autolib' et Vélib'
- EPT adhérents (3)**
- à Autolib' (1)
 - à Autolib' et Vélib' (2)
- Autres adhérents (2)**
- MGP - Autolib' et Vélib'
 - Région IDF - Autolib'



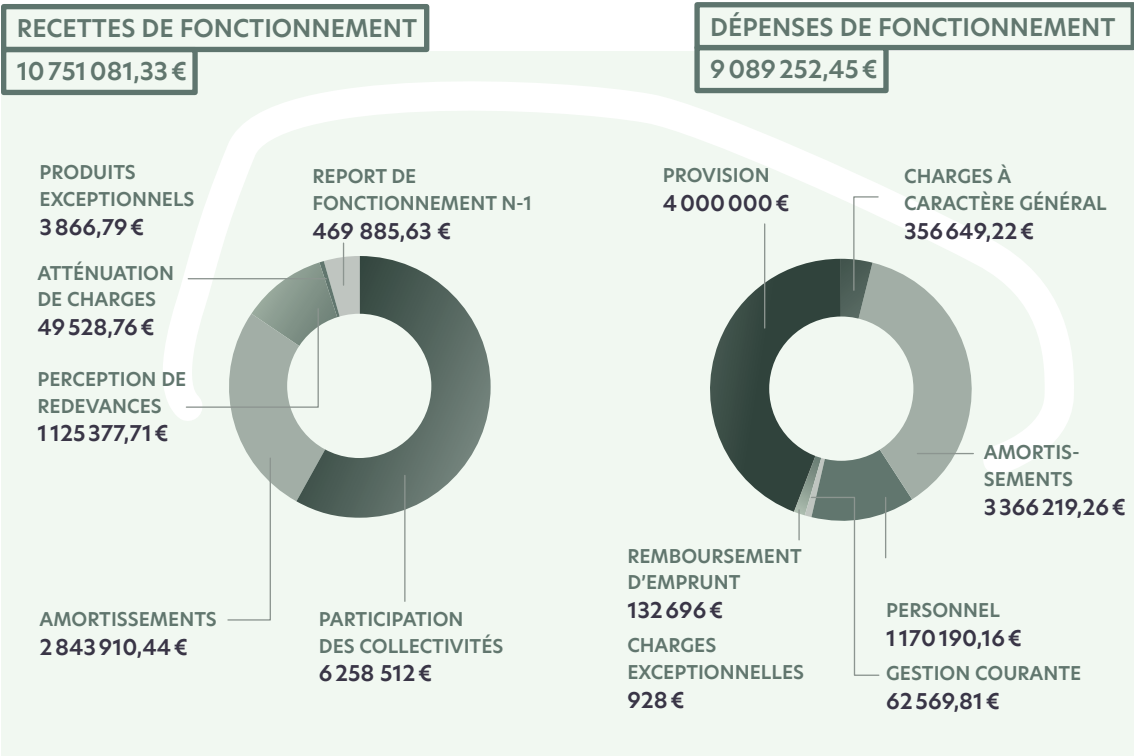
AUTOLIB'

VÉLIB'

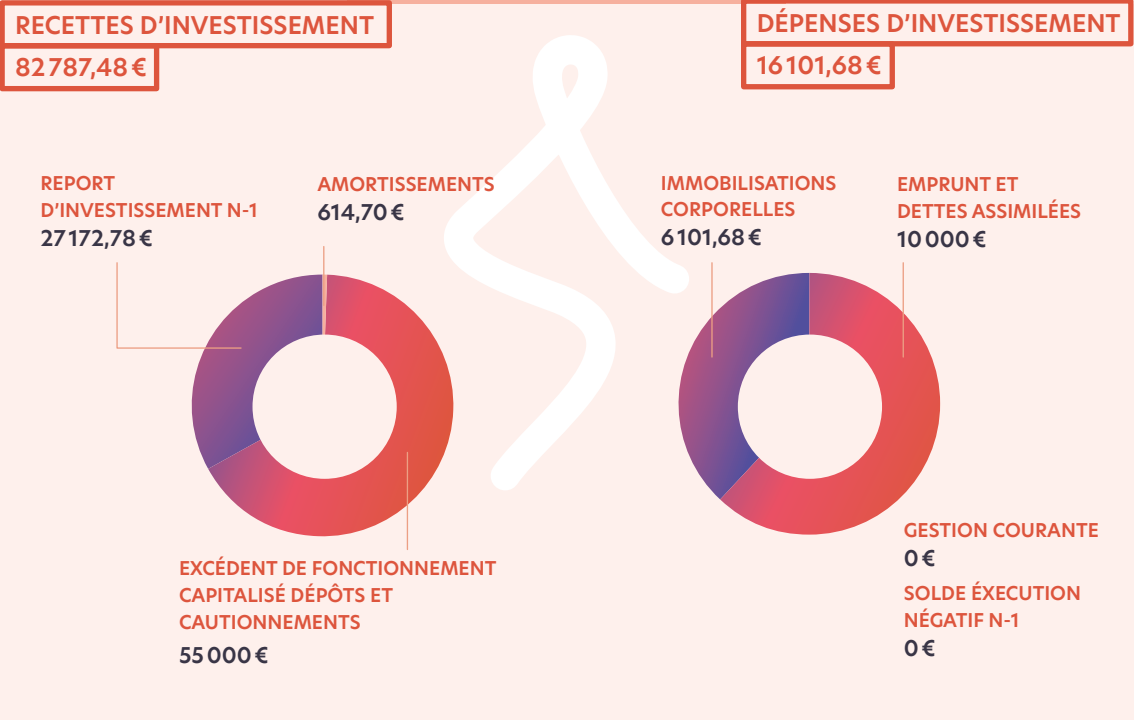
INVESTISSEMENT



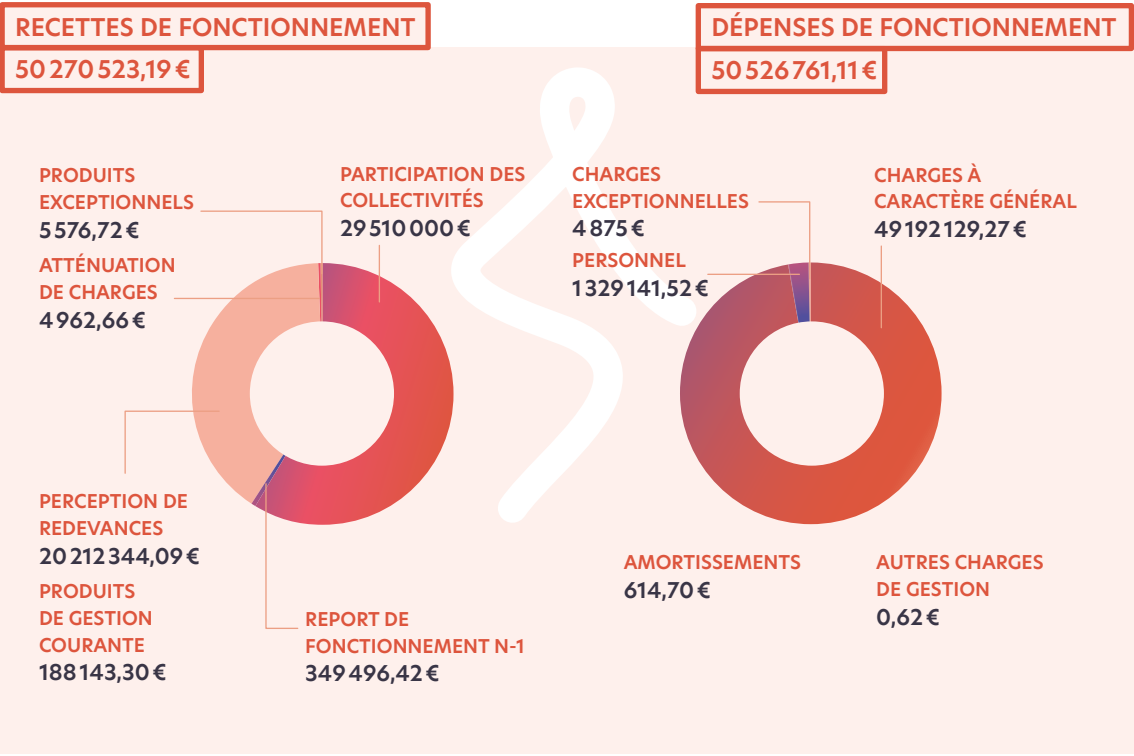
FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



FONCTIONNEMENT





Vélib'

LE RÉSEAU VÉLIB'

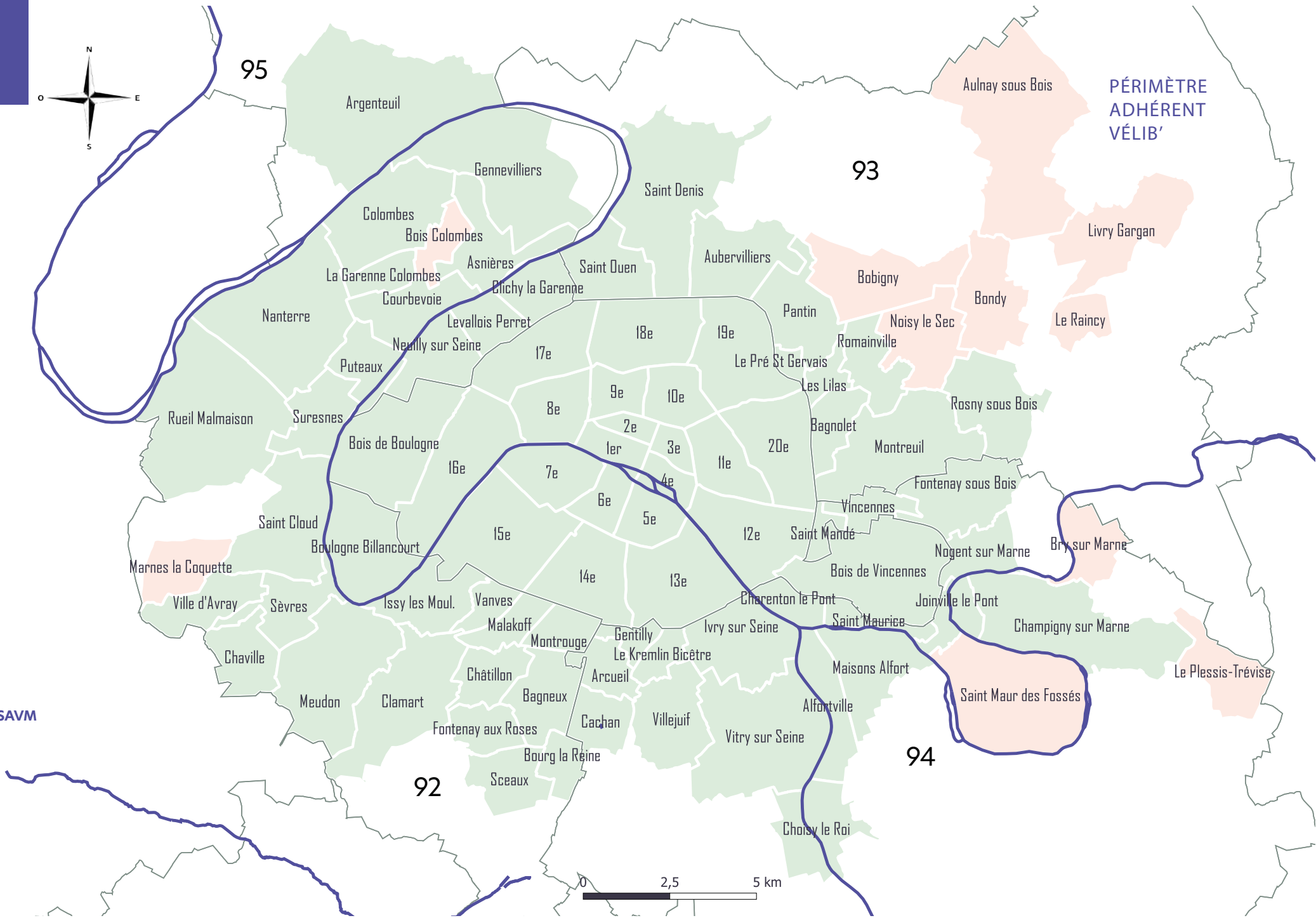
Au 31 décembre 2021, 69 communes de la Métropole du Grand Paris ont choisi de déployer le service Vélib' sur leur territoire. 58 d'entre elles disposent déjà de stations.

La Métropole du Grand Paris apporte une aide financière importante pour l'installation et l'exploitation des stations Vélib' prévues dans toutes les villes adhérentes au Syndicat en dehors de Paris, de l'ordre de 10 000 € annuel par station.

LÉGENDE

Communes adhérentes au SAVM

- Sans stations Vélib' (11)
- Avec stations Vélib' (58)



CHIFFRES CLÉS GÉNÉRAUX 2021



358 240
abonnés annuels
(au 31/12/2021)



331 660
passes courte durée vendus



39,5 M
de trajets réalisés



Plus de
115 M de km
parcours



1421
stations
(dont 412 hors Paris)



34
nouvelles stations
mises en service
dans l'année



40 %
de Vélib'
à assistance électrique
dans le parc



58
communes
équipées



29 %
abonnés V-Max



Abonnements
mensuels
de **1,55**
à **8,30 €**



623 000
usagers uniques



400 km²
de territoire couvert



LES USAGES

Les trajets à Vélib' restent courts en termes de distance, et varient très peu selon le type de vélo. Les utilisateurs du service roulent à une vitesse similaire quel que soit le type de vélo qu'ils utilisent.

Le rééquilibrage des usages du VAE, introduit par l'évolution de la grille tarifaire, pourrait concourir à allonger progressivement la durée moyenne des trajets et la distance couverte.

LOCATIONS

Moyenne pondérée

11780
vélos
mécaniques
(24h)

6015
vélos
électriques
(24h)

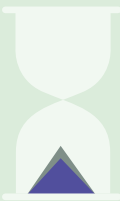
Nombre de
locations par jour

VM (50,2%)

5 1 1 6 3

VAE (49,8%)

5 0 8 3 8



Durée moyenne
par trajet

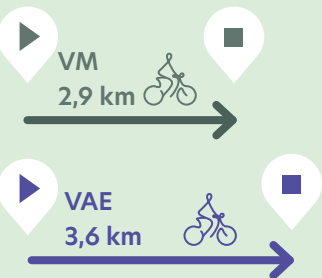
VM > 14,1 min
VAE > 17,1 min

Vitesse
des locations



VM 12,3 km/h
VAE 12,5 km/h

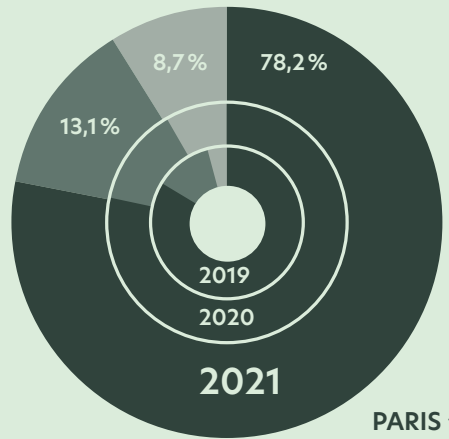
Distance
parcourue par trajet



Témoin de la dynamique métropolitaine, la proportion des trajets continue de progresser entre villes adhérentes hors Paris (+0,4 % sur l'année par rapport à 2020), quand la progression de la proportion des trajets entre Paris et la couronne se stabilise. Cette dynamique métropolitaine se retrouve dans le lieu de résidence déclaré par les abonnés. La part des Parisiens a ainsi reculé de 10 points depuis 2018, même si elle reste majoritaire avec 62 %.

ORIGINE/DESTINATION

Moyenne pondérée

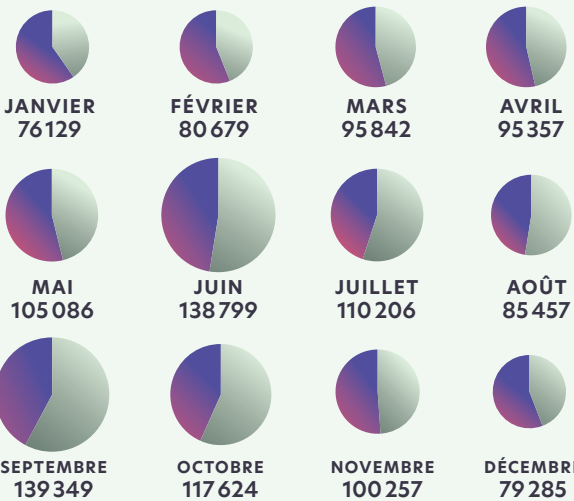


PARIS ↔ PARIS
PARIS ↔ COURONNE
COURONNE ↔ COURONNE

VOLUME DES LOCATIONS
PAR MOIS ET PAR TYPE DE VÉLIB'

VM
VAE

ANNÉE
2021

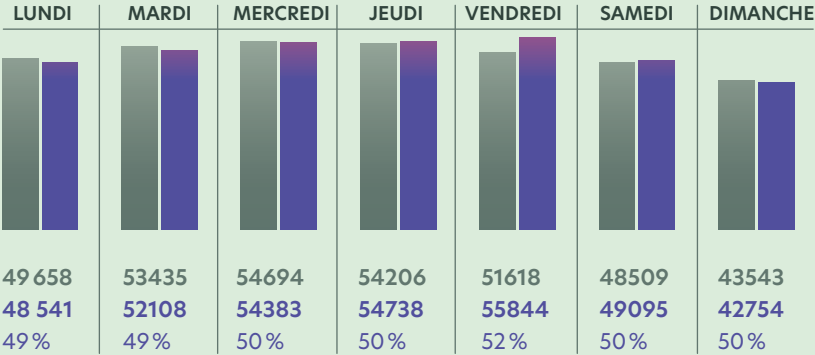


Service de vélos partagés, Vélib' voit sa fréquentation fluctuer selon la période de l'année. Si la saisonnalité imprime sa marque, une communication active est menée auprès des utilisateurs du service pour promouvoir le recours ininterrompu au vélo tout au long de l'année. Une part significative de ses abonnés étant néo-cycliste, Vélib' les accompagne dans l'acquisition des bons réflexes d'équipement individuel, des règles du bien partager la route. Ce sont autant de bonnes pratiques qui pourront favoriser à terme la transition vers l'utilisation d'un vélo personnel et l'ancrage durable d'une mobilité douce au quotidien.

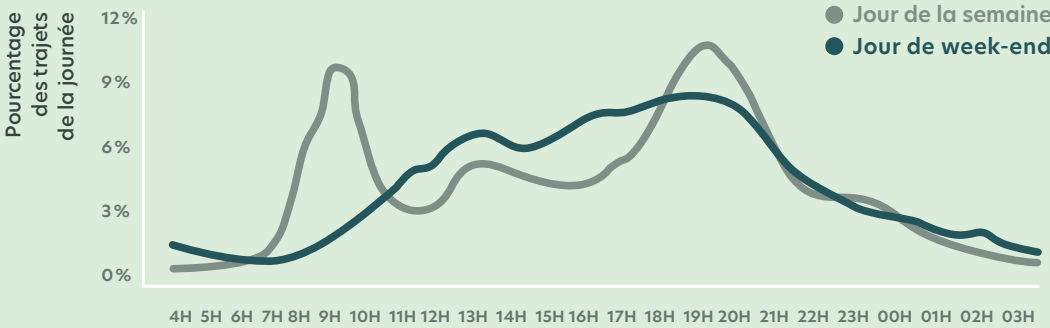
VOLUME DES LOCATIONS PAR JOUR DE LA SEMAINE

Locations de +3 min -
Moyenne des 365 jours

● VM
● VAE



UTILISATION DES VÉLIB' EN FONCTION DE L'HEURE DE LA JOURNÉE



Les actions engagées en matière de revalorisation des pièces détachées dans les ateliers du prestataire de Vélib' ont été renforcées. Ainsi, sur la période estivale par exemple, 500 vélos ont été entièrement réassemblés à partir de pièces revalorisées.

Cela a permis de pallier en partie les difficultés d'approvisionnement en pièces détachées constatées au niveau mondial dans le secteur du cycle.

TOP 5 DES STATIONS

PARIS

*prises et restitutions sur l'année

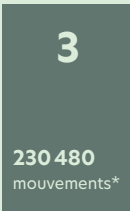
RICHARD LENOIR
PLACE DE LA BASTILLE
(11^e arr.)



GARE SAINT-LAZARE
COUR DU HAVRE
(8^e arr.)



GARE DE LYON
Place Louis Armand
(12^e arr.)



SAINT-ANTOINE SÉVIGNÉ
(4^e arr.)



PLACE MIREILLE HAVET
(11^e arr.)



Le top 5 des stations les plus fréquentées dans Paris comme en proche couronne est globalement stable depuis 2019.

PROCHE COURONNE

*prises et restitutions sur l'année

GARE RER DE VINCENNES
(Vincennes)



QUAI MARCEL BOYER-VICTOR HUGO
(Ivry-sur-Seine)



WESTERMEYER PAUL VAILLANT-COUTURIER
(Ivry-sur-Seine)



PARVIS CORENTIN CELTON
(Issy-les-Moulineaux)



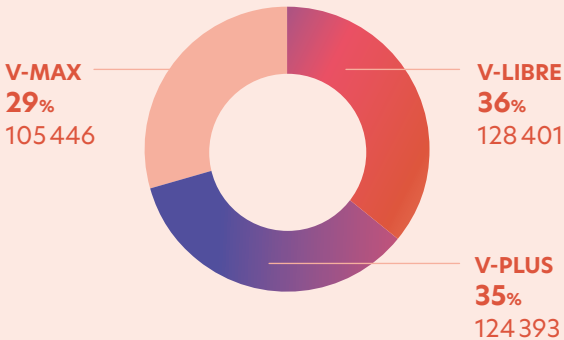
MAIRIE DE CLICHY
(Clichy)



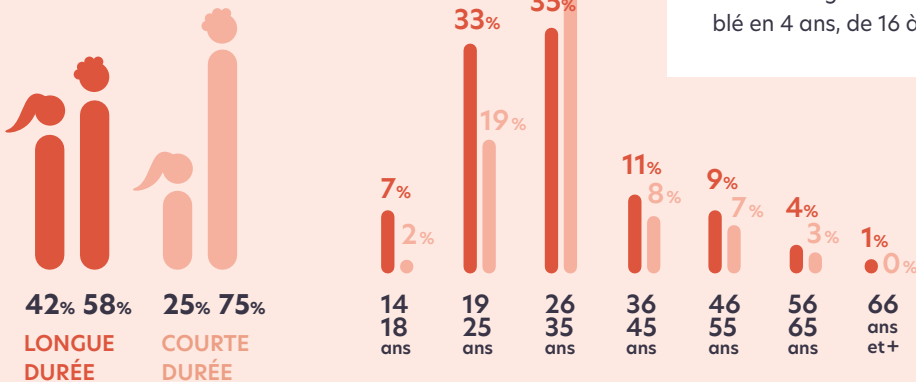
LES UTILISATEURS DU SERVICE VÉLIB'

RÉPARTITION PAR TYPE D'ABONNEMENT

Moyenne pondérée



RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE



Si l'abonné annuel type Vélib' est un homme, la part des usagers progresse régulièrement depuis l'installation du service, passant de 37 % en 2018 à 42 % en 2021. À noter que la poussée observée en 2020 (à 44 %), année atypique s'il en est de tout point de vue, ne s'est pas confirmée en 2021. S'agissant des détenteurs de passes de courte durée, si la ventilation entre hommes et femmes était similaire en 2018, l'écart s'est significativement creusé depuis. En 2021, 3 usagers ayant souscrit un pass sur 4 sont des hommes.

La poursuite du renforcement des infrastructures cyclables dans les collectivités adhérentes au réseau Vélib', qui apaise la circulation et favorise la continuité d'itinéraires sécurisés, devrait participer de la poursuite de l'appropriation du service par le plus grand nombre et spécialement les femmes qui corrélat plus massivement leur pratique cycliste à ce facteur.

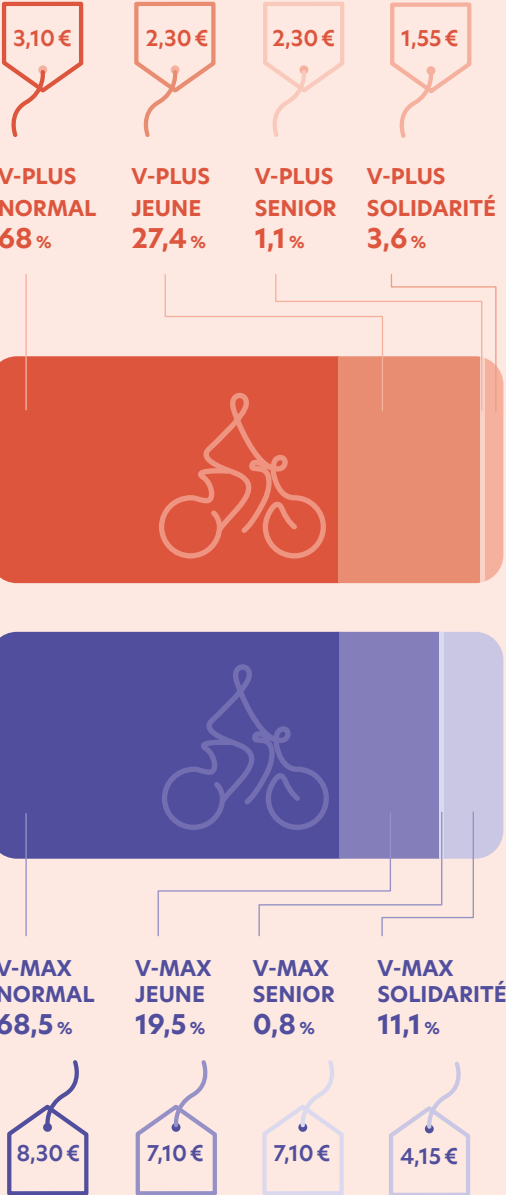
En 2021, les trois quarts des abonnés ont moins de 35 ans. La population abonnée à Vélib' rajeunit en tendance au fil des années depuis l'installation du service à l'échelle métropolitaine. Les moins de 35 ans sont ainsi en hausse constante (ils étaient 53 % en 2018), avec en leur sein une forte poussée de la tranche d'âge 14-24 ans, qui a doublé en 4 ans, de 16 à 33 %.



Près d'un abonné sur 3 bénéficie d'une tarification préférentielle. Avec des offres très accessibles, même à prix plein, Vélib' Métropole assure sa mission de service public et permet l'accès du plus grand nombre à une mobilité durable du quotidien.

Enfin, le succès de l'offre électrique est clair, témoin de la tendance nationale observée dans la pratique du vélo. La proportion d'abonnés V-Max a pratiquement doublé en 4 ans, tandis que l'offre V-Plus observe une érosion progressive.

TARIFS



LE COMITÉ DES USAGERS VÉLIB' MÉTROPOLE

Créé dès le lancement du service pour assurer une représentativité de ses utilisatrices et utilisateurs quotidiens, le comité des usagers Vélib' Métropole compte 30 membres paritaires, représentatifs du périmètre métropolitain sur lequel est déployé le service. Les membres du comité sont désignés par tirage au sort pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Le comité des usagers Vélib' Métropole peut être sollicité ponctuellement pour faire part de son expérience utilisateur dans le cadre de tests de fonctionnalités en développement, avant leur déploiement éventuel.

Renouvelé au printemps 2021, le comité des usagers Vélib' Métropole s'est réuni 3 fois. À cette occasion, des représentant-e-s du SAVM, du prestataire Smovengo, des usagers ainsi que depuis cette année, des associations cyclistes en tant que personnalités invitées, se réunissent pour aborder sans fard toutes les questions relatives au fonctionnement du service. Du guidon des Vélib' aux futures fonctionnalités de l'application, rien n'est laissé de côté.

Les membres du comité des usagers sont aussi de précieux observateurs du terrain. Par leur exigence, leur connaissance fine du service et leur implication, ils participent de l'amélioration continue du service Vélib' Métropole.

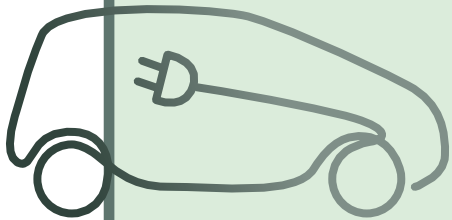
En 2021, une démarche d'ouverture à l'ensemble des usagers Vélib' a été initiée. Avant chaque réunion du comité, tout usager du service peut faire connaître ses questions ou remarques, afin d'assurer un traitement aussi large que possible de toutes les interrogations des usagères et usagers.

L'ensemble des comptes rendus des réunions du comité des usagers Vélib' Métropole est en ligne sur le site internet du SAVM.



Autolib'

AUTOLIB'



Premier service de voitures électriques en autopartage et en libre-service à l'échelle du Grand Paris, Autolib' a constitué de 2011 à 2018 un service public précurseur et unique au monde par son ampleur.

**UNE EXPÉRIENCE
DE MOBILITÉ PARTAGÉE
PIONNIÈRE ET EXPORTÉE**

Si le groupe Bolloré, délégataire du service public avec sa filiale SAS Autolib', n'a pas su trouver le modèle économique du service, Autolib' aura sans conteste permis l'émergence d'une nouvelle offre de mobilité électrique partagée à l'échelle du Grand Paris. La fin du service, majoritairement votée par les élu.e.s du SAVM représentant la



centaine de collectivités adhérentes face à l'ultimatum indemnitaire posé par l'exploitant, aura mis un terme à une expérience de mobilité partagée qui a inspiré de nombreux services.



En effet, le succès d'Autolib' s'est exporté dans le monde entier. D'autres systèmes ont repris ce principe de location de milliers de véhicules électriques partagés, disponibles 24 h/24 et 7 j/7, à des tarifs accessibles à tous et pour effectuer des trajets d'une station à une autre (trace directe). Des offres faisant le pari du free floating et d'un paiement à l'usage se sont aussi généralisées. De nouvelles pratiques ont émergé vers l'intermodalité et la rationalisation des pratiques de déplacement.

LE RÈGLEMENT DE
LA RÉSILIATION DE LA DSP :
UN CONTENTIEUX
TOUJOURS EN COURS

Dans le cadre de la résiliation de la délégation de service public (DSP), un contentieux indemnitaire initié en 2018 par l'ancien délégataire du service, est en cours d'instruction.

La SAS Autolib' a en effet demandé une indemnisation d'un montant de 235,2 M€ devant les tribunaux. Elle concerne :

- la valeur nette comptable des biens de retour que sont les stations et bornes de recharge ;
- les indemnités équivalentes aux coûts de résiliation des contrats alors en cours conclus par la SAS Autolib' pour l'exécution du service, et non transférés au SAVM ;
- les indemnités et compensations dues au titre du rétablissement de l'équilibre économique de la concession.

Les élu·e·s du SAVM, réuni·e·s en comité syndical, ont décidé dès 2019 la constitution d'une provision pour risque de 20 M€, étalée sur 5 ans jusqu'en 2023, au vu des pièces justificatives transmises par la SAS Autolib' et considérées comme a priori recevables.

Les tentatives de médiation initiées d'abord directement en 2019, puis en 2021 à l'initiative du TA de Paris n'ayant pu permettre aux parties de trouver une solution satisfaisante, le contentieux suit son cours entre l'ancien délégataire et le SAVM et 9 communes intervenantes volontaires engagées à ses côtés.



LE DEVENIR DES BORNES
ET STATIONS AUTOLIB'

Le SAVM conserve la compétence de gestion des conséquences nées de la résiliation anticipée d'Autolib' jusqu'à ce que le contentieux soit tranché par voie judiciaire.



Cependant, la majorité des 90 collectivités adhérentes à Autolib' a désormais récupéré le reste de sa compétence d'autopartage, jusqu'ici déléguée au Syndicat. Grâce à des conventions d'utilisation du domaine public, stations et bornes Autolib' ont pu leur être mises à disposition transitoirement (dans l'attente du règlement contentieux ouvert par l'ancien délégataire et notamment la détermination de leur valeur nette comptable en tant que biens de retour).

Chaque collectivité signataire peut ainsi librement utiliser les bornes de recharge présentes sur son territoire, au service de ses habitants, soit en exploitation directe soit par l'intermédiaire d'un syndicat d'énergie prestataire.





**Syndicat
Autolib' Vélib'
Métropole**

82 boulevard de Sébastopol
75003 Paris

www.autolibvelibmetropole.fr

 @lib_metropole

**Responsable
de la publication :**
Marthe Ozbolt

Cartographie et statistiques :
Félix Perrin, Matthieu Fierling

Photos : Bertrand Runtz

Conception et mise en page :
Mirana Metzger